

Trois nouveaux contrats de ruralité pour dynamiser les territoires

Cinq présidents, un préfet pour trois contrats. Lundi après-midi, les élus étaient nombreux à prendre place dans la salle du conseil communautaire du Cap Corse, à Erbalunga, pour apposer un point final au long chapitre de discussions et de partenariats qui a été nécessaire à l'élaboration du contrat de ruralité.

Autour de la table, Pierre Chaubon, Jean-Claude Francheschini et Louis Cesari, respectivement président de la communauté de communes du Cap Corse, de l'Oriente et du Fium'orbu Castellu ont signé l'engagement que des projets structurants seront mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de leur territoire. Le président du département de Haute-Corse, François Orlandi et le président de l'exécutif, Gilles Simeoni, ont à leur tour validé cette feuille de route pour les six années à venir qui traduit l'ambition des microrégions à l'échelle de la Corse.

La promesse également que les problématiques sont connues et des solutions actées.

Pour voir leurs efforts se concrétiser, encore faut-il parvenir à maintenir déverrouillés, les financements publics qui tendent à se tarir. Un point sur lequel le préfet de Haute-Corse, Gérard Gavory, n'a pas manqué de s'arrêter pour répondre aux craintes des élus.

Insistant sur les crédits *"suffisants à ce jour"*, il a souhaité rappeler la nature même de ce contrat de ruralité, porté par Michel Baylet, à savoir : recenser en un même document la *"vision stratégique et partagée des acteurs"* en matière d'accessibilité au service. Pour autant, la signature de ce document doit sonner le départ pour *"entrer dans la mécanique de programmation et d'exécution"*. Si, à ce jour, le contrat de ruralité ne devrait pas être impacté par le plan de réduction de dépenses publiques, inutile pour autant de faire languir le lancement des opérations.

"Le monde rural souffre"

Pour les élus à la tête des intercommunalités, il va sans dire que ce contrat n'est pas seulement une base de travail, il doit être un levier au service des plus petites collectivités.

La traduction *"d'une dynamique"* nouvelle, en confortant la position des collectivités signataires. Parce que les besoins sont importants, les moyens font défaut et *"les retards sont multiples"*. Parce que *"le monde rural souffre"*, comme l'a souligné Pierre Chaubon en portant la parole du nord de l'île.

"Nous souffrons mais nous nous battons depuis des décennies pour vaincre les inerties et surmonter les écueils." Ce contrat est lu comme *"un outil"* susceptible de conduire aux ambitions. Et cela repose sur le principe de *"jouer la carte de l'intercommunalité"*, comme l'a souligné François Orlandi, en rappelant l'effort fourni par chacun des partenaires politiques, institutionnels et

économiques. Le groupe La Poste, comme la Caisse des dépôts et consignations mais aussi Jean Dominici, président de la CCI 2B et de Haute-Corse ont également participé à l'élaboration de ces projets de territoire.

Si sur le papier, toutes les conditions semblent réunies pour avancer sur une route dégagée, Gilles Simeoni a rappelé que *"la vigilance"* restait de mise. Sur le plan des financements de l'État d'abord mais aussi de la cohésion.

Point d'étape en 2020

Présenté dans une première circulaire en date du 23 juin 2016 et défendu par l'ancien ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, le contrat de ruralité est le pendant du contrat de ville.

Conclu avec l'État, il entérine ainsi la coordination de moyens humains techniques et financiers autour de six volets. Une façon de pro-

mouvoir les ruralités innovantes et dynamiques. Sur le terrain, ce sont les administrés qui seront véritablement les témoins de la fidélité au document.

Dans le Cap Corse notamment, l'enjeu est de réduire la fracture numérique ou encore d'effacer les zones d'ombre en matière de couverture téléphonique.

C'est aussi assurer l'accès aux services publics et aux soins, la revitalisation des bourgs centres ou encore la transition écologique et énergétique.

À noter qu'un comité de pilotage est désigné pour le suivi du contrat qui court jusqu'en 2023, avec une clause de révision à mi-parcours.

Lundi, à Erbalunga, une première épreuve venait d'être passée par les élus.

La partie la plus ardue est bien celle qui va se jouer ces six prochaines années : donner l'impulsion aux changements sur leur territoire.

JULIE QUILICI-ORLANDI